



Achat d'un appareil visiblement volé

Par **olona_old**, le **21/11/2007** à **21:32**

j'ai récemment acheté sur ebay un appareil type GPS neuf sous garantie, j'ai reçu l'appareil visiblement neuf, mais sans bulletin de garantie. Je l'ai donc réclamée au vendeur à plusieurs reprises qui m'a simplement dit qu'il n'était pas professionnel, n'avait pas de facture (gain à un concours mais en a quand même vendu 5 en quelques semaines - soit il est très fort soit il ne fait que participer à des concours.....) mais que l'on bénéficiait de la garantie constructeur. Bref le matériel a été installé par un concessionnaire il y a 48 H et mal chance il ne fonctionne pas. Je n'arrive éviemment pas à contacter le vendeur qui ne répond pas à mes messages. J'ai de forts doutes sur la provenance de ce matériel que j'ai quand même payé 600 euros, mon concessionnaire l'a envoyé au constructeur pour faire chiffrer le coût de la réparation. Que peut-il se passer maintenant si ce matériel est bien volé, quels recours puis-je avoir pour me faire rembourser ? le matériel me sera t-il restitué par le constructeur dans l'hypothèse ou il est bien prouvé qu'il a été volé ? Merci de me répondre

Par **freesonnerie**, le **22/11/2007** à **17:38**

Je ne pense pas que le constructeur arrivera à démontrer que le bien a été volé. Par contre, sans garantie ni facture, le constructeur ne prendra pas à sa charge les réparations, ni même le devis que vous avez fait faire.
Contactez éventuellement le service juridique de ebay.